

La Chapelle-Saint-Mesmin : l'école coranique n'ouvrira pas à la rentrée ! Champagne !

écrit par Christine Tasin | 29 août 2015

Pas de rentrée à l'école musulmane

Le permis de construire déposé par les responsables des Ateliers Montessori a été rejeté par la commune. L'arrêté de fermeture pris par le maire, l'an passé, est toujours d'actualité.

Alexandre Charrier
alexandre.charrier@orange.com

« **A**tteinte à la liberté d'enseignement ». C'est dans un communiqué de presse, diffusé hier, que les Ateliers Montessori ont officialisé une nouvelle qui couvait depuis plusieurs jours : l'école musulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin n'ouvrira pas ses portes à la rentrée 2015.

« **Abus de pouvoir** »
Il y a une dizaine de jours encore, l'établissement privé, hors contrat, lançait un appel à candidature aux familles afin d'ouvrir une classe de CP « pour commencer ». « Quand l'horizon politique et administratif de l'école s'éclaircira, nous procéderons à l'ouverture des autres classes de façon progressive », promettaient les Ateliers Montessori.

Aujourd'hui, le volonta-



LOCAUX. Les Ateliers Montessori se sont installés dans les locaux d'une ancienne crèche, rue de l'Aquitaine.

risme a fait place à l'amertume. Mustapha Ettaouzani, président de l'Union des associations musulmanes de l'Orléanais (UAMO) et porte-parole des Ateliers Montessori, fustige « l'abus de pouvoir » du maire PS de La

Chapelle-Saint-Mesmin, « qu'il a déployé pour fermer (l'école) puis l'empêcher de rouvrir ».

Dernier avatar en date dans les relations conflictuelles entre l'école musulmane et Nicolas Bonneau : le rejet, par la ville,

du permis de construire déposé en décembre dernier par les Ateliers Montessori. Un permis qui devait leur permettre de mettre leurs locaux en conformité suite aux différentes réserves soulevées par la commission départe-

mentale de sécurité, en septembre 2014. C'est sur la base de ce rapport que le maire de la commune avait décidé de fermer l'établissement, quelques jours seulement après la rentrée, obligeant les quelque 70 enfants inscrits à trouver une solution de repli.

Pas assez de places de parking

En juin dernier, après plus de six mois d'instruction, l'établissement voyait donc son permis de construire rejeté. « Ce nouveau refus est justifié par un nombre insuffisant de places de stationnement. Pourtant, le bâtiment dispose de 16 places de parking pour un effectif théorique de 90 enfants », notent les responsables de l'école.

À la mairie de La Chapelle, on se refuse au moindre commentaire. Les services de la ville confirment seulement la chronologie des faits et précisent qu'un nouveau permis a été déposé en juillet et qu'il est en cours d'instruction. Mais la décision le concernant ne devrait pas être rendue avant plusieurs mois, si l'on se fie au délai que la ville a lais-

sé courir pour la précédente demande. La ville traîne-t-elle volontairement les pieds ?

Nicolas Bonneau se défend de tout acharnement politique dans ce dossier et se retranche derrière les questions de sécurité et les décisions de justice qui lui sont favorables : le tribunal administratif d'Orléans comme le Conseil d'État n'ont rien vu à redire à son arrêté de fermeture.

Interrogé en avril, dans nos colonnes, il ne cachait toutefois pas son intention de ne faciliter en rien l'ouverture de cet établissement dans sa commune. « Ils ont déposé un nouveau permis de construire. L'appliquerai le droit, rien que le droit. Si tout cadre avec les règles d'urbanisme, on donnera notre accord. Même si ce n'est pas mon souhait. »

Mustapha Ettaouzani dénonce un « habillage d'apparence légale pour enfreindre plusieurs lois : celle de la laïcité, celle de la liberté d'enseignement ». Le président de l'UAMO en appelle au préfet pour jouer les médiateurs et mettre fin à cette « discrimination ». ■

Nous vous avons tenu au courant de la [saga](#) de l'école coranique de la Chapelle Saint-Mesmin, grâce, entre autres, à la détermination des militants de *Résistance républicaine* et, semble-t-il, à la décision du maire (socialiste pourtant) de s'en tenir à la loi, rien qu'à la loi, et de ne rien faire pour faciliter l'existence de cette école, comme il l'a reconnu dans une interview accordée à un journaliste :

Pas de rentrée à l'école musulmane

Le permis de construire déposé par les responsables des Ateliers Montessori a été rejeté par la commune. L'arrêté de fermeture pris par le maire, l'an passé, est toujours d'actualité.

Alexandre Charrier
alexandre.charrier@centrefrance.com

« Atteinte à la liberté d'enseignement ». C'est dans un communiqué de presse, diffusé hier, que les Ateliers Montessori ont officialisé une nouvelle qui couvait depuis plusieurs jours : l'école musulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin n'ouvrira pas ses portes à la rentrée 2015.

« Abus de pouvoir »
Il y a une dizaine de jours encore, l'établissement privé, hors contrat, lançait un appel à candidature aux familles afin d'ouvrir une classe de CP. « pour commencer ». « Quand l'horizon politique et administratif de l'école s'éclaircira, nous procéderons à l'ouverture des autres classes de façon progressive », promettaient les Ateliers Montessori.

Aujourd'hui, le volonta-



LOCAUX. Les Ateliers Montessori se sont installés dans les locaux d'une ancienne crèche, rue de l'Aquitaine.

risme a fait place à l'amer-tume, Mustapha Ettaouzani, président de l'Union des associations musulmanes de l'Orléanais (UAMO) et porte-parole des Ateliers Montessori, fustige « l'abus de pou-voir » du maire PS de La

Chapelle-Saint-Mesmin, « qu'il a déployé pour fermer (l'école) puis l'empêcher de rouvrir ».

Dernier avatar en date dans les relations conflictuelles entre l'école musulmane et Nicolas Bonneau : le rejet, par la ville,

du permis de construire déposé en décembre dernier par les Ateliers Montessori. Un permis qui devait leur permettre de mettre leurs locaux en conformité suite aux différentes réserves soulevées par la commission dépar-

tementale de sécurité, en septembre 2014. C'est sur la base de ce rapport que le maire de la commune avait décidé de fermer l'établissement, quelques jours seulement après la rentrée, obligeant les quelque 70 enfants inscrits à trouver une solution de repli.

Pas assez de places de parking

En juin dernier, après plus de six mois d'instruction, l'établissement voyait donc son permis de construire rejeté. « Ce nouveau refus est justifié par un nombre insuffisant de places de stationnement. Pourtant, le bâtiment dispose de 16 places de parking pour un effectif théorique de 90 enfants », notent les responsables de l'école.

À la mairie de La Chapelle, on se refuse au moins un commentaire. Les services de la ville confirment seulement la chronologie des faits et précisent qu'un nouveau permis a été déposé en juillet et qu'il est en cours d'instruction. Mais la décision le concernant ne devrait pas être rendue avant plusieurs mois, si l'on se fie au délai que la ville a lais-

sé courir pour la précédente demande. La ville traîne-t-elle volontairement les pieds ?

Nicolas Bonneau se défend de tout acharnement politique dans ce dossier et se retranche derrière les questions de sécurité et les décisions de justice qui lui sont favorables : le tribunal administratif d'Orléans comme le Conseil d'État n'ont rien vu à redire à son arrêté de fermeture.

Interrogé en avril, dans nos colonnes, il ne cachait toutefois pas son intention de ne faciliter en rien l'ouverture de cet établissement dans sa commune. « Ils ont déposé un nouveau permis de construire. J'appliquerai le droit, rien que le droit. Si tout cadre avec les règles d'urbanisme, on donnera notre accord. Même si ce n'est pas mon souhait. »

Mustapha Ettaouzani dénonce un « habillage d'apparence légale pour enfreindre plusieurs lois : celle de la laïcité, celle de la liberté d'enseignement ». Le président de l'UAMO en appelle au préfet pour jouer les médiateurs et mettre fin à cette « discrimination ». ■

Les responsables de l'association ont beau crier à la discrimination et en appeler à l'arbitrage préfectoral (ils ont tout compris... voir ce qui se passe à Mantes) ; ils font pour le moment marche arrière, ils ont déposé un nouveau permis de construire pour 20 élèves cette fois et non 90. Même si le Maire se voit obligé de céder, faute d'arguments juridiques, il aura au moins gagné près de 2 ans et épargné à 70 élèves une formation coranique. La lutte paie, même si elle est âpre et si la victoire doit être incomplète...

<http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/orleans-l-ecole-musulmane-de-la-chapelle-restera-fermee-721835>

Christine Tasin